



## Tabac dans galerie marchande

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 octobre 2004

---

J'habite Lyon et je vais régulièrement au Centre commercial de la Part-Dieu. Or depuis très longtemps il est interdit de fumer à l'intérieur de ce centre, il y a des affiches un peu partout et des rondes de surveillance sont apparemment effectuées régulièrement tous les jours. Néanmoins beaucoup de gens se fichent pas mal de cette interdiction et continuent à fumer tranquillement sans que personne ne leur dise rien et ne respectent pas la loi. Que faut-il faire et est-ce normal, car je suppose que ce genre de chose existe dans d'autres établissements ou lieux publics et c'est vrai que les non-fumeurs en ont un peu marre de supporter la fumée des autres.

Merci de votre réponse.

### Réponse :

Votre question est une preuve supplémentaire du réveil des victimes consentantes du tabagisme. Sans ce sursaut, la loi ne sera jamais appliquée.

Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les galeries marchandes, puis la [méthode pratique](#) proposée par DNF pour obtenir le respect de la protection contre le tabagisme.